

Mal-logement et conditions de vie dégradées chez les Gens du voyage

Le mal-logement est un déterminant défavorable de la santé des Gens du voyage¹. Dans son rapport 2018, la Fondation Abbé-Pierre présente un état des lieux synthétique à partir d'informations recueillies auprès de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes – Fnasat-Gens du voyage. En voici l'essentiel :

« La population des Gens du voyage présente une grande variété de situations du point de vue de l'habitat : ménages en mobilité volontaire ou subie, durées de mobilité variables (et non linéaires dans le temps pour un même ménage²), statuts d'occupation divers (propriétaires occupants, locataires, hébergés, occupants sans droit ni titre), et lieux de vie variés (des tissus urbains et pavillonnaires aux espaces naturels, en passant par toutes sortes d'espaces industriels).

Comme l'indique l'association Fnasat, la caractéristique centrale des Gens du voyage n'est pas tant la mobilité que la conservation de la caravane comme mode d'habiter. S'ils ne sauraient être considérés à ce titre mal logés, une partie d'entre eux souffrent toutefois de conditions de vie dégradées. Sous l'effet d'importantes défaillances des collectivités locales, la réponse aux besoins en habitat des Gens du voyage (aires d'accueil, terrains familiaux, habitat adapté) reste très insuffisante. Passant de terrain en terrain pour trouver un espace disponible, certains finissent par s'arrêter dans les seuls interstices laissés libres au stationnement spontané : abords d'autoroute, proximité d'une voie de chemin de fer, d'une déchetterie, etc. L'évaluation des besoins (d'ancrage et d'habitat notamment) est loin d'être systématique dans le cadre des schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage et elle est très rarement poussée à un niveau fin dans les territoires.

D'après la Fnasat, 208 456 personnes vivant de manière permanente en résidence mobile sont identifiées avec un

besoin d'accéder à un habitat ou un besoin d'amélioration de leur habitat³. Parmi les situations de mal-logement répertoriées, les plus fréquentes sont : les installations privées sur des terrains en antagonisme avec l'urbanisme (91 % des documents analysés par la Fnasat), les installations sans titre ou précaires au regard de l'occupation (78 %) et l'ancrage sur les aires d'accueil temporaire (73 %). [...] Suivent l'itinérance contrainte à l'échelle du département ou dans des territoires plus restreints, en raison d'expulsions répétées (28 %), les quartiers de logements réalisés spécifiquement pour sédentariser des Gens du voyage dans lesquels se développent spontanément de l'auto-construction et l'installation de caravanes non prévues initialement (3 %)⁴. [...] Ces situations sont également les plus "repérables", les ménages en itinérance contrainte étant moins visibles ou moins pris en considération par les collectivités.

Souvent anciennes, ces diverses situations résultent de stratégies individuelles face à la pénurie d'une offre d'habitat accessible et adaptée au mode de vie en résidence mobile (rareté des terrains de taille suffisante, règlements d'urbanisme interdisant l'installation de la caravane ou la constructibilité, coûts liés au foncier, difficultés liées aux raccordements aux réseaux...). Ce constat est en outre aggravé par des pratiques locales pouvant être discriminatoires (refus de vente, interdiction généralisée des installations de plus de trois mois de résidences mobiles dans les documents d'urbanisme, expulsions répétées...). Même lorsqu'ils accèdent à des places en aires d'accueil, les Gens du voyage y sont parfois exposés à des conditions d'habitat très dégradées : sur-occupation, défauts d'entretien des équipements sanitaires, voire insalubrité, implantation des aires près de zones de grande pollution (usines chimiques, fabrique de béton, silo à grains), règlements très contraignants (heures de visite, accès aux sanitaires). Alors que

les communes ont l'obligation de produire des aires d'accueil, 30 % des places prévues n'étaient toujours pas réalisées fin 2016 : 26 755 places en aires d'accueil disponibles fin 2016, sur 38 125 places en aires permanentes d'accueil inscrites dans les schémas initiaux ou révisés des communes ou des EPCI⁵ ». ■

Source : Fondation Abbé-Pierre. Zoom sur le mal-logement chez les gens du voyage, d'après les informations fournies par la Fnasat. In *L'État du mal-logement en France, rapport annuel 2018*. p.167-169. En ligne : http://www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/23e_rapport_etat_du_mal-logement_en_france_2018_-_partie_1_le_mal-logement.pdf

1. L'appellation « Gens du voyage » renvoie à une catégorie administrative liée au mode d'habitat, sans connotation ethnique ou communautariste ; cependant, ce terme juridique est presque systématiquement utilisé pour désigner des populations hétérogènes (Tsiganes, Manouches, Gitans, Yéniches, Roms...) pour lesquelles des similitudes peuvent être constatées dans leurs modes de vie. Il convient d'insister sur le fait que tous les Gens du voyage ne sont pas tziganes, et inversement. Si le nombre précis de Gens du voyage en France n'est pas connu, les estimations varient de 250 000 à 500 000.

2. Elle peut varier d'une année à l'autre et au cours de son parcours résidentiel en fonction de sa situation économique, de raisons familiales ou de santé.

3. Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes (Fnasat). *Ancrage et besoins en habitat des occupants permanents de résidence mobile. Analyse nationale des politiques départementales*. février 2017 : 81 p. En ligne : <http://www.fnasat.asso.fr/FNASAT-AnalyseNationale-Ancrage-setbesoinsenhabitat2017.pdf>

Ce chiffre est le produit d'un travail d'analyse et d'agrégation de données quantitatives issues des documents officiels et institutionnels disponibles à l'échelle de 86 départements.

4. Source : op.cit. Fnasat, février 2017.

5. Établissements publics de coopération intercommunale.